



Newsletter N° 12 – Juillet 2008



PARTENAIRE
OFFICIEL

FOURNISSEURS
OFFICIELS



MERCURY

Orange

Partenaire
média
FFVoile



SOMMAIRE

I. Les textes officiels et décisions de la FFVoile sur le site Internet de la Fédération

II. Le Code du Sport « officiel » va bientôt être disponible pour votre club !

Les textes officiels et décisions de la FFVoile sur le site Internet de la Fédération

Jusqu'à présent, pour être opposables aux tiers, les textes officiels et décisions réglementaires de la FFVoile devaient être publiés dans la Lettre de Grand Voile.

L'article A. 131-2 du Code du Sport, conjugué aux dispositions de l'article R. 131-36 permet à la FFVoile de publier ses textes et décisions réglementaires par voie électronique sur son site Internet en leur donnant une force opposable aux tiers (dont les clubs et les licenciés).

La Fédération a donc mis en place une rubrique sur la « home page » de son site intitulée « Publication électronique » qui recense l'ensemble des décisions réglementaires prises et des textes officiels créés ou modifiés.

Chaque nouveauté est également rappelée individuellement sur la page d'accueil du site.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de bien suivre les évolutions réglementaires de la Fédération qui vous sont applicables à la date d'entrée en vigueur prévue par la FFVoile.

Le règlement des labels, ainsi que le règlement médical de la FFVoile viennent par exemple d'être modifiés.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces textes et les télécharger librement pour les besoins de vos structures.

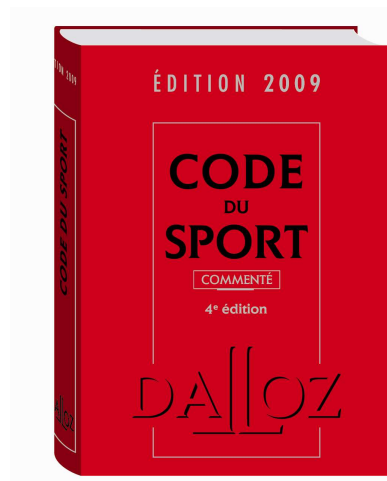
Les services de la FFVoile ne manqueront pas de communiquer sur les changements importants, notamment par le biais de la newsletter, et restent à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

Le Code du Sport « officiel » va bientôt être disponible pour votre club !

Depuis 2006, le législateur a codifié l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives au sport dans le code du sport : c'est ce que l'on appelle une codification à droit constant.

La 4^{ème} édition du Code du Sport doit paraître de manière imminente : le **27 août 2008**, dans la prestigieuse collection DALLOZ des "**codes rouges**".

Réalisée par l'équipe des juristes du Centre de Droit et d'Economie du Sport qui collabore notamment avec la FFVoile, **cette nouvelle édition intègre naturellement le code du sport « officiel » élaboré par le Gouvernement** (parties législatives, réglementaire et « arrêtés »), **à jour des toutes dernières modifications** (loi dopage du 3 juillet 2008).



Mais au-delà de cette partie « officielle », le Code du sport *Dalloz* comprend également de nombreux textes non codifiés intéressant le secteur sportif (fiscalité, droit du travail, responsabilité, ...) ainsi que, dans la ligne éditoriale originale des 3 premières éditions, des textes issus du Mouvement sportif (Code mondial antidopage, Convention collective nationale du sport, Règlement de la Chambre arbitrale du sport du CNOSF, Charte olympique, Code de l'arbitrage devant le TAS, ...).

Dans la lignée de la politique éditoriale initiée en 1997 avec la première édition, tous ces textes sont enrichis de références bibliographiques fournies ainsi que d'annotations de jurisprudence (y compris, naturellement, celle des conciliateurs du CNOSF et des arbitres du TAS) et d'abondants commentaires explicatifs.

Ces annotations et commentaires sont une exclusivités du Code du sport
Dalloz.

Cet outil de gestion est indispensable pour toute structure soucieuse de prendre en compte l'ensemble des obligations légales et réglementaires pour l'évolution de ses activités, et nous vous invitons fortement à en faire l'acquisition.

Parution : septembre 2008

69 €

DALLOZ

N° Indigo 0 820 800 017

B.I.Z&TTCMMN

La référence du droit

Bon de commande

À retourner, accompagné du règlement, à
DALLOZ - 80, avenue de la Marne 92541 Montrouge Cedex

ISBN	Titre de l'ouvrage	Prix unitaire	Nbre d'ex.	Total
978 2 247 0781 9 6	Code du sport 2009	69 € TTC		
Frais de port (participation forfaitaire - Pour l'étranger nous consulter)				8 € TTC
TOTAL :				

Mme Mlle M.

Prénom : _____ Nom : _____

Société : _____ Service : _____

Fonction : _____ Spécialité : _____

Siret : _____ Code NAF : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Règlement par :

- Chèque ci-joint à l'ordre de Dalloz
 Mandat administratif
 Carte bancaire (signature obligatoire)

N° : [][][][] [][][][] [][][][] [][][][]

Expire fin : [][] [][]

Signature ou cachet :

RCS Paris B 572 195 550

112305

Festivoile 2008 : A vos caméras !

2^{ème} édition du concours « Regards de Club »

Suite au succès de l'année dernière, le concours « Regards de Club » est renouvelé du 1^{er} juin au 30 septembre 2008.

Initié dans le cadre du partenariat entre la FFVoile et PLANETE THALASSA, ce concours s'inscrit dans le programme de « **Festivoile** ». Initié par la Fédération Française de Voile ce programme promeut l'organisation d'activités festives dans les différents clubs afin de créer un dynamisme et un esprit convivial en leur sein.

Le concours "Regards de Club" est l'outil idéal pour développer au sein de votre structure une animation tout en faisant la promotion de votre structure. L'objectif est de réaliser des reportages vidéo de 2 à 3 minutes, sur les activités, les initiatives et les originalités des clubs.

Les 3 clubs gagnants se verront attribuer respectivement les prix suivant, offerts par PLANETE THALASSA :

- un 1er prix « le Regard d'or » à 5 000 Euros;
- un 2ème prix « le Regard d'argent » à 3000 Euros ;
- un 3ème prix « le Regard de bronze » à 1500 Euros ;

L'annonce des clubs gagnants et la remise des prix se feront à l'occasion de «LA SOIREE DES CHAMPIONS » organisée par la FFVoile le lundi 8 décembre 2008. Les reportages récompensés et une sélection d'autres reportages de qualité reçus des clubs FFVoile pourront également être diffusés sur l'antenne de Planète Thalassa et consultés sur son site internet.

Rappel du Palmarès 2007 :

Regard d'Or : Club de Voile Soustons Marensin 40140 Soustons

Regard d'Argent : Club de Voile Vent d'Ouest 97320 Saint Laurent du Maroni (Guyane)

Regard de Bronze : Club Nautique Alpin Serre-Ponçon 05200 Embrun

Dès le 1^{er} juin, vous pourrez retrouver toutes les modalités de participation à ce concours www.planetethalassa.com.

Pour toute question ou précision : planetethalassa@mfptv.fr

Ou contactez Elsa au 01 56 22 25 00.

Actualité juridique et réglementaire

L'assistance juridique des membres de la FFVoile

La FFVoile prévoit une assistance juridique téléphonique gratuite pour le compte de ses membres – utilisez la !

La société DAS, partenaire de la FFVoile est à votre disposition du lundi au samedi de 8h00 à 20h00 au numéro suivant : 02 43 39 35 41.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site Internet de la FFVoile à l'adresse suivante :

http://www.ffvoile.net/ffv/public/les_clubs1/protection_juridique_presentation_club.pdf

Cette assistance est gratuite pour les clubs de voile, et reste largement sous utilisée, n'hésitez donc pas à leur poser vos questions.

En cas de problème persistant vous pouvez contacter les services juridiques de la FFVoile à l'adresse suivante reglementation@ffv.fr

L'adhésion au COSMOS : le bon réflexe

En ces années de mise en place de la Convention Collective Nationale du Sport, la FFVoile vous réitère son conseil d'adhérer au COSMOS.

Vous bénéficierez ainsi des conseils et documents pédagogiques édités par les spécialistes en la matière.

Cette démarche doit vous permettre d'éviter les pièges tendus aux employeurs que vous êtes et d'appliquer au plus juste les nouvelles dispositions de l'accord.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site Internet du COSMOS :

www.cosmos.asso.fr

La Nouvelle division 240

La réglementation de sécurité applicable aux navires de plaisance de moins de 24m évolue et change d'appellation : la division 240 remplace la division 224 à compter du 15 avril 2008.

Ce règlement concerne l'ensemble des plaisanciers et des professionnels de la plaisance, sur tous types de supports ou d'embarcations : navires à voile ou à moteur, planches à voile ou aérotractées, véhicules nautiques à moteur, kayaks et avirons de mer.

Elle rénove et simplifie notamment la distance d'un abri selon le type de support et le matériel de sécurité à embarquer bord : « *Un seul régime d'emport de matériel de sécurité vaut désormais pour tous les types d'embarcations, en fonction de l'éloignement d'un abri.* » Trois dotations sont prévues : la « *basique* » pour les navigations à moins de 2 milles, « *côtière* » de 2 milles jusqu'à 6 milles puis « *hauturière* » au-delà de 6 milles.

La responsabilité du chef de bord est également réaffirmée « *le choix lui étant laissé d'adopter certaines configurations d'équipement en fonction de la navigation réalisée, notamment pour ce qui concerne les moyens de sauvetage individuels* ». En navigation hauturière par exemple, une installation VHF adéquate avec système d'alerte automatique d'urgence permet de s'affranchir des fusées à parachute et des fumigènes. Ainsi, un matériel d'alerte d'urgence moderne permet de s'alléger d'un matériel de signalisation d'urgence plus délicat à stocker et à utiliser.

Le texte complet ainsi que des fiches d'information à télécharger figurent sur le site mer.gouv.fr.
http://www.mer.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=8340

EDITIONS FFVOILE : Le Tome II du Guide du Dirigeant

Le Tome II du Guide du Dirigeant est arrivé dans vos clubs !



La FFVoile a envoyé à l'ensemble de ses clubs, Ligues et CDVoiles le Tome II du Guide du Dirigeant afin de vous fournir un outil de synthèse constitué de fiches pratiques sur les thèmes essentiels à la gestion des clubs.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques à la FFVoile afin de faire évoluer l'ouvrage et de l'améliorer.

Vous pouvez commander des versions supplémentaires au prix de 18 € HT plus les frais de port.

Les commandes sont à adresser à l'adresse suivante : sandrine.ressouche@ffv.fr

**La Newsletter ClubFFVoile :
Un outil interactif avec les membres de la FFVoile**

Si vous souhaitez voir un sujet traité dans la newsletter ClubFFVoile où bien si vous avez des remarques à nous faire parvenir, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

newsletterclubffvoile@ffv.fr

Nous ne manquerons pas de tenir compte de vos remarques afin de vous apporter la plus grande satisfaction.

Très cordialement

L'Equipe de la Newsletter ClubFFVoile

Toute l'actualité de la FFVoile est disponible sur le site Internet de la Fédération à l'adresse suivante :

www.ffvoile.org